Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-112,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAT-TH-112 (v. A14.1) : Mise en place d'un système de variation électronique de vitesse (VEV) sur un moteur asynchrone existant ou neuf de puissance nominale inférieure ou égale à 3 MW.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
* Nom du site des travaux : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Bâtiment tertiaire : ◻ OUI ◻ NON

*Le système de VEV est installé sur un moteur asynchrone : ◻ OUI ◻ NON

Caractéristiques du moteur :
*Puissance nominale P du moteur (kW) : …… (NB : 3 MW maximum)

* Moteur de classe IE2 ou IE3 défini par le règlement (CE) n°640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 modifié, acheté :
- entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016 et de puissance nominale comprise entre 7,5 kW inclus et 375 kW inclus :
◻ OUI ◻ NON
- à partir du 1er janvier 2017 et de puissance nominale comprise entre 0,75 kW inclus et 375 kW inclus : ◻ OUI ◻ NON

A ne remplir que si les marque et référence du système de VEV ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
- Si le variateur est indépendant :
* Marque du variateur : ……
* Référence du variateur : ……

- Si le variateur est intégré dans un équipement :
*Marque de l'équipement : ……
*Référence de l'équipement : ……

*Application du moteur électrique lors de l'installation du système de VEV :
◻ Chauffage, pompage
◻ Ventilation ou renouvellement d'air
◻ Réfrigération
◻ Climatisation
◻ Autres applications